



CLUB DE TIR DE PERTUIS

<http://www.clubtirpertuis.fr>

FEDERATION FRANCAISE DE TIR

<http://www.fftir.org>

Ligue Régionale de Tir de Provence

<http://www.ligue-tir-provence.fr>

Comité Départemental de Tir Sportif de Vaucluse

<http://www.cdtsv.com>

Compte-rendu de l'Assemblée Générale du vendredi 23 octobre 2020

Nombre d'adhérents : 304

Nombre de votants : 276

Nombre d'adhérents présents : 19

Nombre de procurations : 75

Le quorum est atteint, 94 membres votants sont présents ou représentés, l'assemblée générale peut donc délibérer valablement.

Début de l'assemblée générale à 19h00. Cette année n'est pas une année électorale.

Le Président remercie les membres qui sont présents malgré la crise sanitaire.

Il adresse également un grand merci aux membres du comité qui ont permis la poursuite de l'activité du club grâce à leur investissement.

ANNEXE 1 : Rapport moral saison 2019/2020

Le Président procède à la lecture du rapport moral de la saison.

Une grande évolution a eu lieu avec la suppression du carnet de tir depuis le 1^{er} juillet 2020 et la mise en place d'un registre de présence à valider en fin de séance.

L'effectif des adhérents se maintient avec 304 adhérents cette saison, les horaires d'ouverture des stands ont été élargis.

Club de Tir de PERTUIS N° d'association : 18 84 246 – N° Préfectoral : 0841001336 – N° DDJS : 84 88 182

N° d'établissement d'activités physiques et sportives : 84 089 0110 95

N° SIRET : 448 226 308 00014

Siège Social : chez M. BOURDOT 880, route d'Ansouis 84530 VILLELAURE

Le club comme chaque année continue d'accueillir les collégiens de Pertuis et les jeunes du Centre d'Aide par le Travail.

De gros investissements financiers ont été faits avec l'achat d'armes et de cibles électroniques.

Nous tenons à remercier la mairie de Pertuis pour son aide financière.

Tous les licenciés devraient avoir leur licence renouvelée au 1^{er} octobre 2020. En raison des difficultés à obtenir un rendez-vous médical, une souplesse est accordée jusqu'à la fin de l'année pour le visa du médecin. Il est néanmoins rappelé qu'un tireur qui se présentera sur un stand, sans sa licence en cours de validité, à compter du 1^{er} octobre ne pourra accéder au pas de tir.

Le président souhaite une bonne saison 2020/2021 à tous.

ANNEXE 2 : Bilan Sportif saison 2019/2020

- 30 tireurs ont participé aux championnats départementaux d'hiver.
- 18 ont été récompensés et 4 qualifiés pour les championnats de France.
- Le tournoi des Aiglons a vu une belle participation.
- La saison d'été n'a pu avoir lieu, en effet, cette année a été une très particulière en raison de l'annulation des compétitions due à la crise sanitaire.
- Le bilan est approuvé par vote à l'unanimité.
- INFORMATION DE DERNIERE MINUTE :

Les dernières directives gouvernementales annoncées ce soir nous obligent à fermer à nouveau les stands de tir et ce jusqu'à nouvel ordre.

ANNEXE 3 : Bilan Financier saison 2019/2020

- Rémy MOMBELLET, Trésorier, nous présente le bilan financier.
- Les investissements qui ont été faits à titre exceptionnel cette année ne seront pas renouvelés l'année prochaine. En effet, nous avons eu des dépenses réduites en raison de la fermeture du club suite aux consignes gouvernementales.
- M. Gilles MOULAC a renouvelé sa dotation de 2 000 euros pour le club cette année et nous l'en remercions.

Club de Tir de PERTUIS N° d'association : 18 84 246 – N° Préfectoral : 0841001336 – N° DDJS : 84 88 182
N° d'établissement d'activités physiques et sportives : 84 089 0110 95
N° SIRET : 448 226 308 00014
Siège Social : chez M. BOURDOT 880, route d'Ansouis 84530 VILLELAURE

- Les tarifs du club pour la saison prochain seront maintenus.
- Le bilan est approuvé par vote à l'unanimité.

REGLEMENT INTERIEUR

- Le président procède à la lecture des différents titres qu'il souhaite modifier.
- Ces modifications sont approuvées à l'unanimité.

QUESTIONS DIVERSES

- **Question n°1**

Après l'achat de cibles électroniques pour le 10 mètres, va-t-on investir pour le Farigoulier ?

Réponse : Un achat de porte-cibles pour le pas de tir 50 mètres et la rénovation des armatures du pas de tir 25 mètres (support de cibles) sont prévus.

- **Question n°2**

Marc Gaillano propose de faire un ragréage sous les cibles du 25 mètres.

Benoît DOL nous indique que le seul moyen est le surfaçage ou dallage. Un ragréage de tiendra pas.

Une proposition pour un tapis de caoutchouc est faite.

Réponse : Le président va réfléchir aux aménagements à prévoir.

- **Question n°3**

Où peut-on trouver les nouveaux horaires d'ouvertures du club ?

Réponse : Les horaires se trouvent sur le site internet

- **Question n°4**

Des tireurs ont été surpris d'apprendre le départ de Christophe BONNARD et par conséquent le départ de sa compagne et de leurs deux enfants, licenciés également.

Réponse : Le président explique le C. BONNARD et J.M. BREST ont eu un gros différend, à la suite duquel l'ambiance est devenue détestable.

Le président est conscient que Jean-Marc BREST est beaucoup remonté en ce moment, mais il ajoute que c'est un homme précieux car il a la mémoire du club ; que Jean-Marc BREST et Serge GAMALERI sont à protéger car ils sont responsables de l'école de tir et que c'est une tâche ingrate.

Le vice-président précise qu'il y a trop d'adultes et accompagnants pendant les séances de l'école de tir et que cela nuit au bon fonctionnement.

● **Question n°5**

Y a-t-il un intérêt à se servir chez l'armurier de Pertuis ?

Réponse : L'armurerie Michel de Pertuis à des tarifs très compétitifs. Le responsable, qui est licencié au club, est un très bon professionnel qui renseigne bien et assure toujours le service après-vente.

Il fait bénéficier de tarifs préférentiels le CTP.

L'AG se termine à 21h30, dans le respect des consignes sanitaires.... sans pot de l'amitié.

La Secrétaire

Sandrine LUCCHINI

Le Président

Gilles BOURDOT

